



Refus des états des lieux sortant

Par **ludwig muriel**, le **27/04/2018** à **15:20**

bonjour j'ai fais un recommande a mon bailleur qui arrive a date le 28/04/2018 j'ai contacter mon bailleur pour un état des lieux sortant et refuse de le faire sous prétexte qu'il est pas la le 28 qu'il reviens lundi et qu'on le fera ce jour la seulement la date est passe et de plus lundi je travail donc a t'il le droit de refuser cordialement

Par **HOODIA**, le **27/04/2018** à **16:39**

Libre à vous de ne pas venir ,mais vous pouvez vous faire représenter le lundi ?
La restitution des clefs marque la fin de la location!

Le tel parait plus facile que de dialoguer par LR/AR pour prendre rendez vous sachant que votre propriétaire peut aussi avoir des obligations !

L'huissier peut remplir l'EDL de sortie ...

Par **ludwig muriel**, le **27/04/2018** à **16:49**

la date du recommande c'est demain le dernier jour et elle peut pas car elle part ce soir en week end voila sa reponse

Par **ludwig muriel**, le **27/04/2018** à **16:57**

non le AR c'était pour le préavis d'un mois qui arrive a terme demain je l'ai contacté pour un rdv demain faire l'état des lieux mais elle refuse car elle est en week end